



HAL
open science

La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994)

Bruno Villalba

► **To cite this version:**

Bruno Villalba. La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994). *Politix*, 1996, Entrées en politique. Apprentissages et savoir-faire, 9 (35), pp.149 - 170. 10.3406/polix.1996.1960 . hal-01729104

HAL Id: hal-01729104

<https://hal.science/hal-01729104>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994)

Bruno Villalba

Citer ce document / Cite this document :

Villalba Bruno. La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994). In: Politix, vol. 9, n°35, Troisième trimestre 1996. Entrées en politique. Apprentissages et savoir-faire. pp. 149-170;

doi : <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1960>

https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1996_num_9_35_1960

Fichier pdf généré le 10/04/2018

Résumé

La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994).
Bruno Villalba [149-170].

En s'ancrant progressivement dans le champ politique, les Verts se trouvent confrontés à la nécessité de professionnaliser la formation de leur personnel politique. L'analyse des orientations générales, des contenus, des techniques et des pratiques de leur formation fait apparaître qu'elle répond aux exigences théoriques d'une vision idéale de la profession politique. En effet, le postulat identitaire des Verts du refus de toute forme d'autonomie et de professionnalisation politiques oriente et enferme la formation dans une vision technicienne du métier politique. Obligée de gérer les tensions issues de la confrontation de ce postulat et des contraintes de l'exercice du mandat électif, la formation peine à trouver ses marques. Le personnel politique Vert se trouve alors contraint d'élaborer lui-même ses propres savoirs.

Abstract

The chaotic political apprenticeship of the French greens (1984-1994)
Bruno Villalba [149-170].

While rooting progressively in the political field, «Les Verts» are facing up the necessity of improving the training of their political staff in a professional way. When its general direction, its contents, its pedagogical methods are analyzed, this training proves to be an answer to the theoretical requirements of an ideal conception of political profession. Indeed, «Les Verts» subscribe to a strong postulate of rejecting any form of autonomy or professionalization, which directs and confines training to a technical conception of political profession. Training struggles with defining what it should be, because it's compelled to deal with the tensions between the aforementioned postulate and what it means to practise an elective mandate. Therefore is it compulsory for the political staff of «Les Verts» to develop their knowledge by themselves.

La chaotique formation des Verts français à la profession politique (1984-1994)

Bruno Villalba

Centre de recherches administratives et politiques
Université Lille II

«C'est alors que le provisoire cède la place au permanent et le dilettantisme au travail professionnel, au métier...»
Roberto Michels

CE TEXTE a pour objet l'apprentissage de la profession politique par les membres des Verts depuis leur apparition en 1984 jusqu'en 1994¹. Il ne s'agit pas de revenir ici en détail sur l'analyse des propriétés sociales de ce nouveau personnel, mais de s'interroger plus particulièrement sur un aspect généralement peu étudié, sa formation. Les travaux de Guillaume Sainteny², Daniel Boy et Agnès Roche³ ont montré que les dirigeants ou les candidats écologistes sont dénués des propriétés sociales généralement considérées comme propices à la réussite politique⁴. Rares sont par exemple dans leurs rangs les professionnels de la politique et les hauts fonctionnaires⁵. Le personnel politique Vert se caractérise en outre par une faible socialisation politique en terme d'origine sociale (seuls 11% des élus écologistes ont suivi des études de droit ou d'économie, cursus universitaires jugés souvent favorables à l'exercice des fonctions politiques)⁶ et de trajectoire militante strictement partisane⁷. Il reste sans grande expérience gestionnaire. Compte tenu de son absence de participation régulière et suivie à la gestion des collectivités locales ou nationales⁸, les Verts se distinguent donc par une faible intériorisation des pratiques politiques professionnelles,

1. Villalba (B.), *De l'identité des Verts. Essai sur la constitution d'un nouvel acteur politique*, thèse de doctorat en science politique, Université Lille II, 1995 (à paraître, Paris, L'Harmattan, 1996).

2. Sainteny (G.), *Les Verts*, Paris, PUF, 1991, p. 95-96. Il conviendrait cependant de réactualiser cette étude en tenant compte de l'important *turn over* des responsables, élus et militants Verts.

3. Boy (D.), Roche (A.), «La sélection des candidats écologistes», dans *Chroniques électorales. Le vote sanction*, Paris, Le Figaro-Presses de la FNSP, 1993, p. 55-64.

4. Gaxie (D.), *Le cens caché*, Paris, Seuil, 1978. Pour une illustration plus précise, voir Collovald (A.), «Les poujadistes ou l'échec en politique», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 36 (1), 1989.

5. Sainteny (G.), «L'élite verte. Atypisme provisoire ou préfiguration d'un nouveau personnel politique ?», *Politix*, 9, 1990.

6. Boy (D.), Le Seigneur (V.-J.), Roche (A.), *L'écologie au pouvoir*, Paris, Presses de la FNSP, 1995, p. 31.

7. «L'entrée en politique, sans adhésion automatique à un parti, suit aussi les accidents historiques et les aléas de la mobilisation locale» (*ibid.*, p. 38).

8. La grande majorité des élus de 1989 n'a pas l'expérience d'un mandat municipal précédent. Boy (D.), «Le vote écologiste, évolutions et structures», *Cahiers du CEVIPOF*, 6, 1990. Il convient de remarquer que toutes les personnes ayant répondu à ce questionnaire n'étaient pas membres des Verts.

ce qui entraîne notamment une faible légitimité reconnue par les médias¹. En l'absence d'apprentissage familial et partisan ou de «parrainage» par des collègues plus anciens, l'initiation demeure chez les Verts une affaire personnelle, et l'élu a donc peu bénéficié d'une période d'approche du milieu politique, d'une initiation aux rouages et aux mécanismes du métier politique.

Qui plus est, ses premiers succès électoraux n'ont pas jusqu'ici profité au mouvement Vert. Il n'a pas su se transformer en un «parti» qui s'appuie sur sa participation au pouvoir avec les diverses gratifications qu'il procure et permet de redistribuer². Les principaux leaders n'ont que peu participé aux processus de négociation entre élites politiques au sommet, marginalisant sans cesse leurs propres élites dirigeantes³, ainsi dépourvues de toute forme de reconnaissance d'autorité sociale et politique⁴. Ce personnel politique est de plus éparpillé géographiquement. Son implantation est essentiellement située dans des collectivités locales ; dénuée de responsabilités au niveau national, seule une poignée de dirigeants a connu une expérience parlementaire, de 1989 à 1993 au sein du Parlement européen. Même dans les assemblées locales, les élus verts se trouvent très souvent dans une position minoritaire⁵, avec un pouvoir résiduel. Globalement enfin, ce personnel demeure numériquement très faible⁶, notamment si l'on observe son implantation régionale.

De par l'originalité de leur cursus originel⁷, les élus écologistes restent des néophytes face aux spécialistes déjà en place⁸. Qui plus est, ils revendiquent un certain atypisme, où les critères internes de la légitimité politique de l'élu restent prépondérants dans le choix des candidats. Les stratégies mises en avant valorisent l'appartenance à certaines valeurs (comme l'investissement associatif, l'attachement à la parité, l'ancienneté de l'engagement dans le mouvement, etc.)⁹. La fonction d'élu ne doit pas être vécue comme un engagement différencié du militantisme. Dès lors, l'investiture du candidat doit représenter pour l'extérieur un processus de diffusion de ces valeurs.

1. Sainteny (G.), «Les médias audiovisuels face à l'écologisme en France», *Quaderni*, 27, 1995.

2. Cette critique est empruntée à M. Lazar à propos du parti socialiste italien, «De l'ennemi aux cents visages à l'adversaire sans visage. La gauche dans l'Italie républicaine», communication au Congrès de l'AFSP, Paris, 23-26 sept. 1992, p. 19.

3. Sur ce processus, cf. Lijphart (A.), «Typologies of Democratic Systems», *Comparative Political Studies*, 1 (1), 1968.

4. Caractéristiques déjà soulevées pour le mouvement poujadiste par Hoffman (S.), *Le Mouvement Poujade*, Paris, A. Colin, 1957. Voir également Touchard (J.), «Bibliographie et chronologie du mouvement Poujade», *Revue française de science politique*, 6 (1), 1956.

5. La complexité de la situation est présentée dans le «Guide de l'élu minoritaire», *Territoires correspondance municipale*, 320, 1991.

6. Les Verts compteront 5 500 adhérents dans leur période faste...

7. Sur la notion de cursus politique et sur les notions de cursus traditionnel et modernisé, cf. Braud (P.), *La vie politique*, Paris, PUF, 1985, p. 116.

8. Gigon (L.), Hecht (E.), «Les Verts au charbon», *Vie Publique*, mars 1990, p. 6.

9. Boucher (Y.), Villalba (B.), «Le militant, la compétence et l'éthique : les conditions de l'investiture chez les Verts», *Politix*, 9, 1990, p. 38.

Tableau 1 : Liste des mandats Verts au 14 mai 1992 par région¹

	EU	MA	AD	CM	CG	CR	Total	CR/GE ²
Alsace	1	0	4	31	0	6	42	3
Aquitaine	0	0	1	5	0	2	8	7
Auvergne	0	1	0	7	0	3	11	2
Basse-Normandie	0	0	1	8	0	3	12	4
Bourgogne	0	2	0	6	0	5	13	2
Bretagne	2	0	1	12	0	6	21	6
Centre	0	0	2	4	0	3	9	5 + 1
Champagne-Ardenne	0	2	0	7	0	2	10	2
Corse	0	0	0	0	0	1	1	-
Franche-Comté	0	1	0	6	0	3	10	2
Haute-Normandie	0	0	0	4	0	3	7	4
Ile-de-France	1	0	2	22	1 ³	14	40	23
Languedoc-Roussillon	0	0	2	7	0	3	12	4
Limousin	0	0	1	3	0	1	5	1
Lorraine	1	0	2	15	0	5	23	6
Midi-Pyrénées	2	3	1	11	0	6	23	3
Nord-Pas-de-Calais	0	0	3	23	0	8	35	6
Pays-de-la-Loire	0	0	0	4	0	5	9	6
Picardie	0	0	0	3	0	5	8	4
Poitou-Charentes	0	0	1	7	1	4	12	3
Provence-Alpes-C. d'A.	1	0	1	10	0	3	15	3
Rhône-Alpes	0	1	1	19	0	7	28	10
Savoie	2	1	0	8	0	2	13	-
Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	10 ⁴	11	23	222	2	100	368	110

Comment devient-il concevable pour les Verts de concilier l'atypisme revendiqué (le refus de la professionnalisation, mais aussi les valeurs politiques portées dans le discours) et les contraintes de l'exercice des mandats électifs ? Étudier comment la formation répond à la fois à ces considérations idéologiques et aux impératifs de la profession politique permet de comprendre la gestion de la tension entre ces deux logiques qui sont jugées largement contradictoires par les Verts. Notre propos n'est pas de savoir s'il existe un champ de compétence spécifique, propre au métier politique, mais de comprendre qu'un tel champ est estimé existant et pertinent pour les Verts. Le refus de toute professionnalisation traduit cette acceptation *a contrario* et l'ensemble des mécanismes visant à éviter toute dérive de la professionnalisation ancre cette idée dans la mentalité du groupe. On ne peut alors faire l'économie d'une étude des relations entre les priorités idéologiques de cette formation et la culture militante interne qui l'oriente et l'enferme.

1. Il faut tenir compte de la difficulté liée à la rotation au sein des fonctions électives, ainsi que la possibilité de cumul entre les fonctions de conseiller municipal et de conseiller régional. Les abréviations sont : EU : Élu européen (député et co-député) ; MA : maire ; AD : adjoint ; CM : conseiller municipal ; CG : conseiller général ; CR : conseiller régional. Les conseillers de quartier ne sont pas comptés, ils ne sont pas élus, mais « désignés » par les conseillers municipaux. En revanche, le cumul conseiller municipal-conseiller à la communauté urbaine (Hascoët) est à prendre en compte, tout comme EU-CM (Fernex, Cochet), CM-CR (Waechter, Buchmann, Hascoët, etc.).

2. Les chiffres de Génération écologie, donnés à titre indicatif, proviennent d'une enquête effectuée par nos soins en septembre 1992.

3. Il n'est pas élu en tant qu'écologiste, mais comme divers-droite.

4. Soit 7 Verts députés, ce qui fait 16 élus Verts si l'on tient compte des co-députés (sur ce point, cf. *infra*).

Pour s'inscrire dans le paysage politique, les Verts se doivent d'acquérir un savoir politique pré-électoral (animation d'un mouvement politique, constitution d'un pouvoir électoral crédible) leur permettant d'investir les lieux de l'exercice politique et ainsi d'obtenir un personnel politique professionnel. C'est précisément l'étude de l'acquisition de ce savoir — sans oublier les raisons d'un possible échec de cet apprentissage — qui retiendra notre attention. Il ne s'agit pas de s'attacher à l'originalité proclamée («la politique autrement», «l'atypisme», etc.), mais aux formes concrètes mises en place pour acquérir les savoirs constitutifs du métier politique (moyens techniques, orientations politiques). Ainsi, les cycles de formation des militants (thématiques politiques, pratiques de formation), les associations d'élus écologistes (statut, charte des élus au niveau local et national), puis les lieux de formation et de socialisation des élus (réseaux d'élus, politique d'échanges), seront étudiés, afin de dégager les logiques et les priorités de cette formation. Il est alors intéressant d'examiner les modalités concrètes et visibles de la construction de ces savoirs. Le candidat et l'élu tentent de répondre à un double objectif : se conformer à un certain modèle idéal de l'élu écologiste et faire preuve d'une réelle compétence technique dans la fonction d'élu. Ces objectifs répondent au principe identitaire primordial au sein des Verts selon lequel il ne peut y avoir d'autonomie du métier politique.

L'être et le savoir

Chez les Verts, on s'interroge plus sur comment l'élu doit *être* que sur comment le *faire* devenir ainsi. La formation se trouve ainsi encadrée par un présupposé idéologique qui tente de modeler les traits du futur élu, c'est-à-dire de construire l'image idéale de l'élu.

La modélisation de l'élu

Le candidat, puis l'élu, doit refléter les priorités idéologiques du parti : la «charte» de l'élu équivaut à une «*Weltanschauung* écologiste»¹. Elle présente une vision intéressante de la hiérarchie entre les aspects politiques et techniques de la fonction d'élu écologiste et montre en quoi la formation participe à un processus de socialisation de l'identité collective². Ainsi, devenir membre de l'Association nationale des élus écologistes (ANEE, cf. *infra*) oblige l'élu à adhérer à certains principes de base de l'écologie politique.

1. Buchmann (A.), «Éditorial», *L'élu écologiste*, journal de l'association de l'ANEE, 1, mars 1990, p. 2.

2. Dubar (C.), *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, A. Colin, 1991.

«Charte de l'écu», conseil d'administration de l'ANEE, 22 février 1992

ENVIRONNEMENT

- 1) L'écu-e écologiste est le défenseur du patrimoine naturel menacé, le promoteur d'une politique de réhabilitation et de gestion des milieux naturels et le partisan du choix d'un modèle de développement soutenable garantissant les cycles écologiques et la gestion des ressources naturelles.
- 2) Conscient de la globalité des problèmes écologiques, l'écu-e écologiste s'opposera à toute action entreprise au nom d'intérêts, publics ou privés, ne répondant pas aux exigences de santé publique ou mettant en péril l'équilibre écologique d'un milieu naturel.
- 3) L'écu-e écologiste privilégiera systématiquement la prévention des risques écologiques dans tous les domaines touchant à l'activité humaine.
- 4) L'écu-e écologiste entretiendra des relations régulières avec les associations de défense de l'environnement et de consommateurs implantées sur la zone d'exercice de son mandat.
- 5) Pour la résolution de tout problème qui lui sera soumis, l'écu-e écologiste s'imposera de proposer des solutions techniques, politiques et organisationnelles tenant prioritairement compte de leur impact sur l'environnement, de leur impact social et de leur impact culturel.

SOLIDARITÉS, DÉMOCRATIE

- 6) L'écu-e écologiste milite contre toutes les discriminations et pour le développement des libertés et des droits démocratiques sans distinction de sexe, de race, de religion, de mœurs, de langue, de culture, de tradition, de nationalité, de situation sociale.
- 7) L'écu-e écologiste s'emploie à résoudre les problèmes de logement, d'emploi, d'enseignement et de formation, de transport, de santé.
- 8) L'écu-e écologiste participe à toutes les actions de solidarité à l'égard des exclus, du tiers et du quart-monde, par une coopération réelle et concrète.
- 9) L'écu-e écologiste milite pour le référendum d'initiative populaire (sans remettre en cause les garanties universelles : déclaration universelle des Droits de l'Homme - 1948, lois anti-racistes - 1972) et la représentation proportionnelle à tous les scrutins.
- 10) L'adhésion à l'ANEE suppose l'acceptation pleine et entière des principes généraux définis dans cette charte.

La charte entend présenter le canevas directeur de la conduite de l'écu membre de l'ANEE. Les Verts vont à maintes reprises eux aussi tenter régulièrement de modeler le futur élu, de lui donner une certaine consistance en dégagant quelques principes déontologiques. Ce principe est appliqué dès la sélection des candidats¹. Cet effort néglige pourtant l'une des fonctions clés de la formation, à savoir élaborer un système de représentations plus apte à répondre aux interrogations et enjeux nouveaux issus d'une modification de la situation générale du groupe. Dans le cas présent, la charte est au contraire essentiellement tournée vers ses valeurs internes. Il s'agit plus d'approfondir l'intérieur que de s'ouvrir vers l'extérieur. La volonté d'encadrer l'apprentissage dans un cadre idéal minimise la facette plus pragmatique de

1. Projet de charte des candidats Verts aux législatives, Journées d'été des Verts, 23-29 août 1992, Saint-Nazaire, atelier élections législatives de mars 1993. Dernièrement, la constitution d'une Fédération des élus locaux pour une alternative écologiste, solidaire et citoyenne, dont l'Appel constitue une déclaration de déontologie, *Vert-Contact*, 413, 1996.

toute formation. Les Verts veulent encore ignorer ce langage spécifique, ces comportements, cet «esprit de corps»¹, qui leur permettront de devenir des professionnels de la politique. L'accès et la pratique de ce langage entraînent l'acquisition d'un discours politique et aboutit à une compétence spécifiquement politique.

«Charte du candidat Vert», élections législatives de mars 1993

Je soussigné-e : candidat-e Vert-e de «l'entente des Écologistes» à l'élection législative de mars 1993 dans la..... ème circonscription du département..... déclare solennellement m'engager à :

- respecter l'entente politique et électorale établie nationalement entre les Verts et Génération Écologie et telle que ratifiée par l'AG des Verts de Chambéry le 14 novembre 1992 ;
- me conformer aux diverses décisions prises par le CNIR des Verts et concernant ces élections législatives ;
- ne pas soutenir d'autres candidats que ceux de l'Entente dans quelque circonscription que ce soit.

Si je suis élu(e), je m'engage à :

- me consacrer à temps complet à l'accomplissement de mon mandat et au service des Verts pour la durée de la législature ;
- rejoindre le groupe parlementaire des Verts quelle que soit la stratégie démocratiquement retenue par les Verts ;
- me conformer durant la législature aux modalités définies par l'entente politique et électorale passée entre les Verts et Génération Écologie ;
- respecter toutes les dispositions administratives et financières susceptibles d'être prises par le CNIR des Verts ;
- respecter les dispositions politiques prises par le CNIR des Verts, ou du moins, à ne pas aller à l'encontre de ces dispositions.

Acquérir une compétence, non un métier

La formation s'efforce d'offrir un savoir et de capitaliser les expériences vécues pour en faire profiter la collectivité. Les stages visent à compenser l'absence d'étapes préalables au métier politique. Quels sont les savoirs dispensés ? Sans qu'il soit réellement possible d'en faire un inventaire exhaustif et quantifiable², le tableau 2 présente, dans l'ordre, les rubriques les plus couramment rencontrées dans les documents de formation.

1. Laurens (A.), *Le métier politique ou la conquête du pouvoir*, Paris, A. Moreau, 1980.

2. On peut dégager des périodes où l'intérêt sur une question est plus important (comme dans le début des années quatre-vingt-dix sur l'ozone, puis vers 1992-1993, l'eau, les déchets).

Tableau 2 : Principaux thèmes des formations des Verts

<i>Rubriques</i>	<i>Thèmes</i>
Finances et budget	Budget communal, fiscalité locale, gestion financière, coût du service public
Domaine social	Chômage, RMI, emplois et solidarité, jeunes
Organisation territoriale et acteurs	Décentralisation, intercommunalité, place de la commune, relation avec les autres collectivités locales
Urbanisme et environnement	POS, pollution, déchet, transport
Démocratie locale	Référendum d'initiative citoyenne, droit de vote des immigrés, transparence, quartier, participation locale
International	Coopération Nord/Sud
Fonction et statut de l'élu	Statut, élu minoritaire
Campagne électorale	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes techniques de la constitution des listes ou la présentation des candidatures (formalités administratives) • Analyse politique (résultat des précédentes élections, situation particulière des circonscriptions, cantons) • Élaboration ou présentation des outils de communication
Divers	Non-violence, espéranto, actions localisées, nucléaire, communication

Les actions de formation visent à rationaliser l'acquisition d'une certaine compétence (en terme de contenu précis, par rapport à une situation donnée, dans une relation entre plusieurs types de savoirs). Le rapport de fonctionnalité (chercher à savoir lorsqu'on a besoin d'agir) est déterminant. Il vise à combler un déficit dans le savoir technique, d'où l'absence de hiérarchisation dans l'acquisition de ce savoir. Les origines sociologiques (en terme de diplômes notamment) ou les parcours militants¹, expliquent en partie la valorisation d'un savoir précis. Le savoir politique est assimilé à une maîtrise technique d'un dossier, même si existe une certaine méfiance de la professionnalisation et de la compétence technique trop spécialisée². D'un point de vue plus politique, l'objectif est de donner aux élus minoritaires les moyens de crédibiliser leur place au sein des collectivités où ils siègent. Pour le candidat ou l'élu, il s'agit de mettre fin à la stigmatisation négative (l'utopie écologiste, l'irréalisme, etc.) et de s'affirmer à l'aide d'une compétence technique.

Par contre, l'apprentissage de l'activité plus politique, voire électoraliste, est souvent négligée. Ainsi, les formations à la communication politique, aux règles élémentaires du marketing politique, ou encore à l'élaboration d'une campagne électorale sont plus aléatoires. À partir des années 1992-1993, on assiste pourtant à l'organisation de séances d'information (notamment dans les journées d'été) plus orientées sur ces thèmes ; mais elles ne remportent pas un vif succès et ne se développent pas dans les régions. Ce qui semble être privilégié demeure l'acquisition d'un savoir qui n'est pas prioritairement orienté sur les logiques de conquête partisane. La formation est destinée à fournir des connaissances théoriques sur les activités technico-administratives de la fonction d'élu, moins sur les modalités d'accès et de maintien à ce poste. Une grande part est aussi donnée pour l'apprentissage de certaines valeurs plus liées à la culture des Verts (la question de la démocratie locale, le nucléaire). La formation est donc essentiellement orientée autour d'une vision technicienne de la profession politique.

1. Comme nous le constatons déjà en ce qui concerne les conditions de l'investiture, Villalba (B.), *L'investiture chez les Verts, reflet de l'évolution structurelle et politique du Parti Vert-Confédération écologiste*, DEA d'études politiques, Université Lille II, 1989.

2. Le livre de Hussonois (J.), *Les technocrates, les élus et les autres*, Paris, Entente, 1978, est significatif de cette méfiance souvent rencontrée dans les cycles de formation...

L'absence d'un plan global de formation

L'histoire récente des Verts perturbe la création d'un projet de formation qui, prenant appui sur un passé, s'élabore dans le présent et se construit un avenir. En assurant une telle continuité, la formation participe à l'élaboration d'une cohérence interne au groupe. Le présent est marqué par une population à former excessivement mouvante (rotation des candidats, des élus, mais aussi des responsables à la tête du mouvement), hétérogène, peu disponible et éparpillée sur le territoire. La diversité des origines socio-professionnelles, des niveaux culturels, des sensibilités particulières des candidats Verts se cumule avec l'émiettement des mandats politiques (quoi de commun entre le futur conseiller de quartier de Paris et l'élu d'une commune de moins de mille habitants?). Le plan de formation tend enfin à définir ses objectifs en anticipant les situations à venir. Il lui faut envisager la diversité des postes obtenus (responsabilités, position au sein du conseil municipal, dans la majorité, dans l'opposition, existence ou non d'un groupe d'élus) et des fonctions attribuées (commissions, dossiers). Qui plus est, ce plan doit aussi répondre à une situation particulière pour les élus écologistes. Il doit leur permettre de surmonter une situation individualisante : se retrouver seul comme élu Vert dans une institution, sans aucun pouvoir...

Si l'on examine comment s'élabore cette formation, on remarque une absence de moyens globaux mis en place. Les crédits attribués ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins ; par conséquent les formations font l'objet de financements ponctuels, au niveau national comme local. Elles sont parfois payantes (de 30 à 350 Frs, avec des prix différents, comme 50 Frs pour les Verts, 100 Frs pour les Verts d'autres régions, 150 Frs pour les non-Verts), mais sont le plus souvent gratuites. Pour les élus locaux, la prise en charge peut se faire au titre des crédits individualisés de formation prévus par la loi. Si la loi de 1992 améliore la situation¹, deux enquêtes menées en 1989 auprès des élus écologistes montraient que 70,7% ne percevaient aucune indemnité, 9,3% touchaient jusqu'à 1000 Frs par mois, 6,7% entre 1000 et 2500 Frs par mois, 7,3% entre 2500 et 5000 Frs par mois, et seulement 4,7% plus de 5000 Frs par mois. Seuls 10% des sondés bénéficiaient d'une subvention annuelle de formation s'échelonnant de 600 Frs à 7 500 Frs avec une moyenne de 2 640 Frs². La formation se fait par à-coups. Si le Collège exécutif compte toujours un responsable de la formation, ses attributions mal définies et ses moyens financiers limités, ne lui permettent pas vraiment de construire des plans de formation nationaux. Par conséquent, faute d'un réel cadrage temporel, la

1. D'après la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, le droit à la formation des élus locaux est officiellement reconnu. Il se concrétise par l'institution d'un congé de formation (six jours par élu, quel que soit le nombre des mandats qu'il détient). Ce droit est réouvert en cas de réélection. Les frais de formation (frais de déplacement, de séjour et d'enseignement) constituent une dépense obligatoire pour la commune. Les pertes de revenu subies par l'élu qui suit une formation sont compensées par la collectivité locale. Cette compensation est limitée par élu et par mandat à six jours et à une fois et demie la valeur horaire du SMIC. Ce droit est ouvert à tout élu municipal. Ces crédits s'élèvent pour chaque collectivité à 20% de la masse annuelle totale des indemnités des élus. Les élus doivent demander à la collectivité dans laquelle ils siègent le financement de ces sessions. La collectivité doit cependant avoir au préalable prévu dans son budget annuel d'inscrire en annexe des fonds pour la formation des élus.

2. Boy (D.), «Le vote écologiste, évolutions et structures», art. cité ; Stamm (N.), Uguen (A.), «Qui sont les élus écologistes ?», Les Verts, document interne, 1989. Cette dernière enquête a été réalisée par deux délégués aux élus ; les données reposent sur environ cent cinquante réponses.

formation n'est qu'une répétition incessante dans ses formes d'organisation et ses contenus. Les modalités d'organisation de ces formations témoignent de ces difficultés.

Tableau 3 : Modalités d'organisation de la formation des Verts

Organisateurs	Les Verts (niveau national, régional, départemental, local), commissions (nationales, régionales), délégués à la formation (national, régional), Ecolo-J
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation ou régionalisation des thèmes (savoirs pour le conseil municipal, le conseil régional) • Lieu : question de la distance entre ce lieu et celui de la commune (coût de l'opération, péréquation)
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Plutôt le week-end, demi-journée, une ou deux journées • Journées d'été des Verts (une semaine, annuelle, août) • Réunion publique • Campagnes électorales
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ADELS, ANEE • Cun du Larzac (non-violence), CRII-RAD (contrôle du nucléaire), Associations locales de protection de l'environnement (Nord Nature, FRAPNA) ou nationale (France Nature Environnement), MAN (Mouvement pour une alternative non-violente)
Publics	Membres des Verts, candidats, élus, sympathisants...
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Échange avec les autres élus • Expériences concrètes, utilité pratique • Présentation plus spécialisée, sur un ou plusieurs thèmes • Un ou plusieurs intervenants, spécialistes extérieurs aux Verts • Documentations thématiques (fiches techniques, livrets)

On constate une faible coordination — et une absence quasi totale de continuité — entre l'organisation (les Verts) qui sollicite le projet de formation, les formateurs et les formés. L'élaboration d'un plan de formation est laissée à la libre appréciation d'un responsable qui se décharge sur des organismes ou des spécialistes. À ceux-ci de construire le projet de formation sans véritables consignes quant aux objectifs recherchés. L'absence de planification de la formation nuit à la conscience des buts à atteindre et des moyens nécessaires à mettre en œuvre¹. Au niveau régional, le dynamisme des régions est très variable en matière de programme de formation. Il n'y a en fait aucune liaison ni horizontale ni verticale dans les formes et les contenus des formations. On constate un processus d'éparpillement des cycles de formation qui aboutit à un affaiblissement des réseaux concernés (comme le secteur associatif, les relais scientifique, les élus Verts). L'autonomisation fonctionnelle qui en résulte s'inscrit pleinement dans la cohérence idéologique des Verts (principes de subsidiarité et d'autonomie administrative, financière et électorale, dans certains cas, des régions). Les observations tendent ainsi à montrer que c'est au niveau le plus décentralisé que tendent de plus en plus à se construire les formations, laissant une grande place aux individus qui tentent de créer leurs propres réseaux². Ainsi, chaque région possède ses propres fichiers de «spécialistes», d'associations sympathisantes, de fonctionnaires des administrations locales ou nationales, de

1. Sur l'hypothèse de Bourdet (Y.), *Qu'est-ce qui fait courir les militants ?*, Paris, Stock, 1976, p. 165.

2. La FEB (association de formation des élus bretons), par exemple, édite un programme sous forme d'un livret composé de fiches-formation (non-violence, déchets ménagers et industriels, ou l'écriture communicante, bureautique et secrétariat). Elle organise des journées de formation «énergie-déchets» avec des chercheurs et experts régionaux, pour fournir des données de base aux «futur-e-s candidat-e-s Vert-e-s aux élections régionales et cantonales, pour améliorer les connaissances de tous les militant-e-s et sympathisant-e-s, et pour rédiger un document explicitant les propositions des Verts Bretagne en matière d'énergie et de gestion des déchets» (*Vert-Contact*, 220, 1991).

militants spécialisés dans certains domaines (nucléaire, déchets, droit, etc.) qui pourront être ponctuellement sollicités pour telle ou telle opération de formation. Le niveau national procède de même. Ce cloisonnement nuit alors à une synergie cohérente des cycles de formation.

Seule la campagne électorale constitue très souvent une intense période de formation. Elle donne lieu, de façon régulière et dans certains cas sur une longue période, à des réunions d'information, des débats publics, des ateliers thématiques... dont l'organisation et la réalisation sont laissées le plus souvent à la libre initiative des instances régionales. Comme le souligne l'étude de F. Bourgeois et Ph. Blancher, ce travail préparatoire a permis à nombre de candidats de travailler de façon minutieuse certains dossiers¹. Mais une telle préparation reste souvent désordonnée, dans l'urgence électorale sans qu'il soit possible de pérenniser ensuite les réseaux et les savoirs. De fait on assiste à un foisonnement d'idées, de principes hétéroclites plus ou moins bien présentés. Les cibles des formations sont par ailleurs imprécises : s'agit-il de former les candidats, les élus, les militants, d'organiser des stages «ouverts» ou «internes»² ? La question n'est qu'occasionnellement tranchée. Mais compte tenu du faible effectif militant, du coût des stages, de la volonté de mettre en lien les différents réseaux, les formations concernent indistinctement l'ensemble de ces populations.

Enfin, les techniques de transmission pratique de ces savoirs sont difficiles à installer. La publication de documents, la constitution de fiches thématiques ou la réalisation de «kit de stages» restent souvent de simples projets³. Et même si lors des élections législatives de mars 1993, les commissions ont rédigé des fiches pour les candidats (agriculture, animaux, condition féminine, culture, économie, éducation, ventes d'armes, non-violence, bio-éthique, etc.), elles ont été livrées à l'état brut, sans discussion au Conseil national inter-régional (CNIR, le parlement des Verts). Ces fiches n'entendaient donc pas représenter «la position officielle des Verts»⁴ mais constituer un outil de travail strictement interne, susceptible de fournir des chiffres, des informations, des argumentaires aux candidats. Diffusées tardivement, elles n'ont pas réellement répondu aux attentes des candidats. En 1995, Ph. Boursier, délégué à la formation, tente de mettre en place «des dispositifs qui permettent une redistribution systématique des compétences et des savoirs acquis au sein du mouvement»⁵. Les *Cahiers Verts* visent à collecter les travaux réalisés, soutenir les initiatives prises en région, animer le débat et la réflexion et, enfin, doter le mouvement d'un support susceptible de mieux diffuser les multiples travaux réalisés⁶. On aboutit pourtant à une difficile capitalisation

1. Bourgeois (F.), Blancher (Ph.), «Quand la ville passe au vert», *Économie et Humanisme*, décembre 1993, étude réalisée pour le compte du ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Centre de prospective et de veille scientifique, p. 2.

2. Mis en place par l'ANEE, les stages «ouverts» ont pour but de toucher le plus d'élus possible (écologistes ou pas) afin de diffuser les idées des Verts. Les stages «internes» ont vocation de rassembler élus Verts et écologistes et militants Verts autour de réflexions menées en commun.

3. Un contre exemple : Les Verts, Commission «social», «Kit "social" à l'usage des candidats Verts aux élections cantonales et régionales de 1992», document interne, 1992.

4. L'avertissement est de J.-P. Deléage, délégué à la formation, membre du collège exécutif, dans un courrier interne, *Les Verts*, non-daté (1993).

5. *Vert-Contact*, 369, 1995.

6. Trois numéros sont parus en 1995 : «L'écologie et la commune (I) : intercommunalité, pratiques citoyennes, transports urbains, politique de l'environnement», «L'écologie et la commune (II) : la [suite de la note page suivante]

d'un savoir et de sa transmission ; les Verts se trouvent confrontés à la difficulté de se doter d'une mémoire collective, de pratiques militantes ou de continuités stratégiques sur la base de cette poignée d'élus¹. Le *turn over*, la faible quantité des élus réélus, l'érosion des candidatures, les multiples scissions de la «famille» écologiste² accroissent encore ces difficultés.

La déficience des structures d'encadrement

Si l'on interroge à présent les modes d'institutionnalisation de la formation, on constate un double phénomène : d'une part l'absence d'une structure d'encadrement interne capable d'animer la formation des candidats ou des élus (comme l'ANEE) et d'autre part une délégation de cette formation vers des structures spécialisées externes (comme l'ADELS). Fondée en 1984 sous l'impulsion de quelques élus Verts, l'ANEE fonctionne en pointillés jusqu'en 1989. À la suite des élections municipales et européennes de 1989, l'ANEE passe d'une centaine à plus d'un millier d'élus. Ses membres sont des conseillers municipaux, quelques conseillers généraux, des conseillers régionaux et des députés européens. Seule la moitié de ses adhérents environ est membre des Verts. L'assemblée générale des 13 et 14 mai 1989 à Strasbourg contribue à redynamiser l'association. Elle se dote de nouveaux statuts, d'un nouveau siège social, d'un conseil d'administration plus étoffé (trente membres réunis autour de la nouvelle présidente, A. Buchmann, porte-parole nationale des Verts, conseillère municipale de Strasbourg et conseillère régionale d'Alsace), et d'un salarié³. Dès ses origines, elle affiche sa relation quasi exclusive avec les Verts. Seuls peuvent être membres de l'association les élus écologistes non-membres de partis politiques, excepté... des Verts ! De ce fait, l'association limite ses possibilités d'expansion et laisse la place à l'émergence d'associations concurrentes⁴. Prenant conscience de cette restriction et de la concurrence, l'assemblée générale extraordinaire de Limoges des 18 et 19 mai 1991 modifie les statuts de l'ANEE. Désormais, tout élu écologiste peut adhérer à l'association. L'objet de l'association est de «faciliter par tous les moyens le travail des élus écologistes et d'assurer des formations dans le domaine écologique» (article 3 des statuts). «Information et formation» sont ses mots d'ordre. Pour cela, l'ANEE initie la création d'associations départementales et régionales, se dote d'un organe de liaison (*L'Élu-e écologiste*), et met sur pied différentes actions de formation et de soutien pour ses adhérents.

C'est sur le modèle d'une fédération d'associations départementales et régionales que l'ANEE tente de répondre à ces objectifs. L'année 1990 a vu se

fiscalité des collectivités locales» (réalisé par les Verts de Haute-Normandie), «Inégalités et exclusions».

1. Lavabre (M.-C.), *Le fil rouge*, Paris, Presses de la FNSP, 1994.

2. Pas moins d'une quinzaine de formations écologistes, partis politiques, clubs ou associations locales autonomes (Boy (D.), Le Seigneur (V.-J.), Roche (A.), *L'écologie au pouvoir*, op. cit., p. 16-19).

3. E. Henry sera nommé directeur de l'ANEE de 1989 à 1992 et rédacteur en chef du journal de l'association. L'ANEE ne pouvant assurer son salaire, il sera licencié le 31 mars 1992.

4. En mai 1989, B. Lalonde crée l'Entente nationale des élus de l'environnement (ENEE). En novembre 1989, L. Fabius crée une association des maires pour l'environnement : les Éco-Maires. Le parti communiste fonde le Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE). Le RPR constitue l'Association nationale des élus de l'environnement dont les statuts auraient été déposés le 19 mai 1988.

créer de nombreuses Associations d'élus écologistes (AEE) départementales¹ et quelques-unes régionales². Dans les cas où il n'existe pas d'associations intermédiaires, les élus établissent des relations directement avec le niveau national. La relation géographique localisée permet de répartir le travail de recherche et de documentation pour préparer dossiers et interventions, de mieux connaître et d'analyser les pièges de la gestion communale, et de se ressourcer mutuellement. L'association départementale est aussi un outil de pression permettant dans certains cas d'échapper au carcan minoritaire pour obtenir des informations ou pour agir auprès du système politico-administratif. Par ailleurs, elle soutient les projets de stages avec l'aide du national. Si l'association locale ne peut répondre à ces demandes, elle se tourne vers le niveau national à qui il appartient de constituer des dossiers pédagogiques, bien documentés et présentant des arguments *écologiques*, ou de mettre en liaison l'élu demandeur avec un autre élu au fait de la question. En collaboration le plus souvent avec ces associations locales, l'ANEE a réalisé de nombreuses formations.

Tableau 4 : Les formations de l'ANEE (1989-1993)

<i>Nature</i>	<i>Forme</i>	<i>Organisateurs</i>
Épuration des eaux usées	Stage	AEE du Bas-Rhin
Les finances municipales	Stage	AEE de Seine-et-Marne
La gestion des déchets	Forum	AEE de Haute Savoie
Droit et environnement	Colloque	ANEE et AEE de la Vienne
Eau : ressource, traitement, assainissement	Stage	ANEE et AEE d'Ile-de-France
Traitement des déchets	Stage	ANEE, AEE Seine-et-Mne
Eau, source de vie	Congrès	ANEE
La sylviculture au XXIe siècle	Réunion publique	AEE du Bas-Rhin
Projet Joxe d'organisation territoriale	Atelier	ANEE, Journées d'été Verts
Les finances locales	Stage	ANEE, Journées d'été Verts
Déchets ménagers	Colloque	AEE de Gironde
Écologie urbaine	Conférence débat	AEE Hte-Savoie/les Verts
Vers une autre ville	Forum	ANEE, AEE Nord/P-de-C
L'Eau	Stage	AEE de l'Ain
Déchets ménagers	Colloque	AEE de Gironde
Économie et Écologie	Conférence-débat	AEE Hte-Savoie/les Verts
La pollution de la Bruche	Réunion publique	AEE du Bas-Rhin
Ruralité, fiscalité de l'espace naturel	Atelier (AG)	ANEE, AEE du Limousin
Quels traitements écologiques des déchets ?	Colloque	AEE du Centre
Conseils régionaux et généraux, mode d'emploi	Stage	ANEE, Journées d'été Verts
L'élu écologiste et l'énergie	Colloque	ANEE, AEE Poitou-Charentes
ECOTECH, les écoproduits	Forum	ANEE (parrainage)
L'insertion sociale	Forum	ANEE
Énergie et environnement	Colloque	ANEE (participation)
La communication politique	Stage	ANEE, les Verts
Gestion écologique des déchets ménagers	Colloque	ANEE, AEE Yvelines

1. En juin 1992, elles se situaient dans l'Ain, l'Allier, les Alpes-Maritimes, le Bas-Rhin, les Bouches-du-Rhône, l'Essonne, la Gironde, la Haute-Savoie, le Haut-Rhin, l'Hérault, l'Isère, le Lot-et-Garonne, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-et-Marne et la Vienne. De nombreuses autres étaient alors en constitution.

2. En juin 1992, elles étaient au nombre de cinq : Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Centre, et Poitou-Charentes.

L'échelon national a pour mission de donner une caution technique au stage (par la présence d'un ou plusieurs «spécialistes» écologistes) ; il est donc chargé de constituer des réseaux de spécialistes et d'assurer la diffusion de l'information auprès des associations locales. Le déficit de personnes ressources internes aux Verts rend nécessaire l'appel à des formateurs extérieurs, qu'il faut indemniser pour leur prestation, ou de trouver des intervenants qui puissent répondre à des interrogations spécifiques.

Tableau 5 : Principaux intervenants des stages de l'ANEE (1989-1992)

<i>Qualités</i>	<i>Noms</i>
Economiques	M. Giloux, M. Carrese (Prés. de Novergie), André Gabet (Triselec), M. Perol (Sté France Déchet), M. Bonhomme (Sté Demain), Lyonnaise des eaux
Ministériels-administratifs	Francis Chalo (ministère de l'Environnement), R. Gonzales (ANRED Centre), F. Viguie (DDASS Indre et Loire), J.-P. Morisset (AFME Poitou Charentes)
Politiques	Jacques Voisard, président du Comité national de décentralisation
Associatifs	Claude Boyer (Stop Nogent), Michèle Rivasi (Crii-rad), A. Hassler et P. Weiss (spécialistes de l'insertion économique), M. Legrand (secrétaire nationale de l'Union fédérale des consommateurs), A. Archimbaud (Économie alternative et solidarité), France nature environnement, SEPANSO, Greenpeace, Combat nature
Syndicalistes	Patrick Guériteau (syndicat conchylicole), Francis Boizumault (FNSEA), Confédération paysanne, CFDT
Spécialistes scientifiques	Brice de Turkheim (spécialiste de la forêt, Président de Prosylva), François Manaud (IFREMER), P. Radanne (INESTENE), A. Lipietz (CNRS)
Universitaires	M. Prieur (professeur de droit, auteur du Dalloz, <i>Droit et environnement</i>), M. Périnet-Marquet (professeur de droit, spécialiste de l'urbanisme), Raphaël Romi (professeur de droit public), G. Sainteny, F. Oge (CNRS, centre de droit de l'environnement de Limoges), J.-P. Carrière (économiste, Université de Tours)
Militants ANEE/Verts	E. Tête (Membre ANEE, conseiller régional, sur le statut de l'élu local), G. Levy (secrétaire de l'ANEE, conseiller municipal, sur les déchets), F. Breteau (Président de l'ANEE, conseiller municipal) et E. Tête (sur l'avant-projet de loi Joxe sur l'organisation territoriale), F. Domsps (membre des Verts, sur le plan d'occupation des sols), M. Saumureau (membre de l'ANEE, conseiller municipal, sur les transports collectifs), M. Colin (conseiller régional, sur le Conseil régional), de nombreux élus Verts pour témoigner sur différents sujets de leur activité politique

Il est à noter que les interventions extérieures de l'ANEE sont de plus en plus nombreuses avec des intervenants de plus en plus divers au fur et à mesure des réseaux sollicités par les organisateurs, mais aussi des demandes d'interventions que recevra l'association, notamment en fonction de l'évolution des résultats électoraux des écologistes ! Globalement, l'ANEE n'a pas pu construire une organisation capable de faire face au défi de la formation des élus écologistes. D'abord, les relations entre le niveau national et départemental sont restées confuses, faute d'avoir su définir les rôles, les responsabilités et les limites de chaque structure. Ensuite, au niveau local, il n'y a que très peu d'associations actives. La faiblesse numérique des élus ne lui a pas permis de dégager une élite interne capable de prendre en charge au niveau local la structure nécessaire à un encadrement efficace des élus. Au niveau national seuls quelques élus motivés ont pris en charge l'association. Les formes d'implication de ces différents groupes sont variables, notamment car on les étudie sur une période où elles sont elles-mêmes en pleine phase de construction. Enfin, l'absence de moyens financiers va considérablement peser sur son développement. Ses financements propres sont largement insuffisants. Selon ses statuts, les ressources de l'association se composent (articles 4 et 13) de cotisations annuelles ; en mai 1991, celles-ci ne se

montaient qu'à... 100 Frs par an ! Il faudra attendre l'assemblée générale de 1991 pour établir des cotisations différenciées en fonction des indemnités des élus (2% du montant net des indemnités annuelles). Mais peu d'entre eux en touchent... L'ANEE se tourne rapidement vers les Verts afin d'obtenir des moyens pour former les élus. Les premières demandes sont déposées dès 1989. Après de longues et difficiles négociations, les Verts décident de lui attribuer une subvention de formation dans le cadre d'une convention annuelle. Cette subvention couvrirait à peine les charges salariales de l'association. Il faut attendre le CNIR de Bordeaux en 1990 pour que les Verts accordent une subvention de 130 000 Frs, qui ne sera versée qu'avec difficulté (en 1991 elle sera de 265 000 Frs, somme amputée du remboursement d'une dette de 60 000 Frs)¹... L'ANEE admet le principe du financement par des subventions accordées par les collectivités de droit public, et de toute autre ressource permise par la loi. Différents ministères ont été sollicités entre 1989 et 1992 afin de subventionner les actions. Tous ont refusé, sur la base de motifs diplomatiquement présentés (absence de ligne budgétaire pour financer ce type d'actions, subvention déjà attribuées sur le même thème, etc.). Entre 1984 et 1991, l'association refuse l'argent des entreprises, appliquant le principe régissant l'éthique politique des Verts. Le 23 février 1991, le conseil d'administration de l'ANEE admet que certaines entreprises financent quelques colloques ou stages, d'une manière directe, en donnant une somme ou en aidant techniquement à la réalisation d'un séminaire. Mais cette aide, soumise à «une base éthique claire»² demeure restreinte et ponctuelle³.

De telles conditions de fonctionnement n'ont pas permis à l'ANEE de planifier à moyen ou à long terme ses activités et rendent «impossible l'investissement dans des actions permettant de développer l'association»⁴. Souvent l'association est contrainte d'agir au «coup par coup» avec les moyens du bord. Comme le souligne malicieusement le permanent de l'ANEE, «à chaque fois que nous bougeons, nous coulons un peu plus... mais si nous ne faisons plus rien, nous coulons aussi !» Le faible potentiel d'action sur le plan humain, technique et financier, a beaucoup pénalisé la croissance de l'association. Paradoxalement, l'AG du 16 mai 1992 ne bénéficie pas de l'accroissement du nombre des élus. L'ANEE reporte son AG du fait d'une absence de quorum ! Le conseil d'administration de l'ANEE décide, lors de sa réunion du 3 octobre 1992, conformément à ses statuts, de convoquer une nouvelle AG extraordinaire, sans quorum, pour le samedi 12 décembre 1992 (après celle de Saint-Nazaire). À la suite du colloque sur «la gestion écologique des déchets», début février 1993 à Maurepas, l'ANEE entre dans une phase de non-activité, dont elle n'est pas encore sortie ! Néanmoins, pour répondre aux besoins de formation des militants, des candidats et des élus, les Verts font indistinctement appel aux commissions nationales, aux instances régionales ou à certaines structures spécialisées de formation. Les commissions ont pour fonction de constituer des plaquettes thématiques, d'éditer des fiches spécifiques à chaque élection, et de créer ponctuellement des modules de

1. Le collège exécutif des Verts et le CNIR des 11 et 12 janvier 1992 ont ensuite décidé de fixer un plafond de 130 000 Frs pour payer le salarié jusqu'à fin mars 1992 et liquider les dettes de l'association, puis de faire un audit des dettes et engager l'ANEE à prendre ses responsabilités en ce qui concerne la poursuite autonome de son activité après mars 1992.

2. Certaines entreprises ne seront pas démarchées, n'étant pas «écologiquement correctes», comme la Lyonnaise des eaux, Rhône-Poulenc, etc.

3. Ses recettes s'élevaient pour 1991-1992 à 317 955,21 Frs...

4. *L'élu-e écologiste*, 1, 1992, p. 3.

formation¹. Il n'est pas rare de voir une commission conjuguer un thème en l'adaptant à son propre sujet, comme la commission Femmes sur «Femmes dans le monde agricole»². Les instances régionales vont elles aussi tenter d'organiser et de pérenniser leurs commissions ou leurs cycles de formation, avec les mêmes difficultés. Régionalement, les élus tentent encore de se doter d'associations de formation³. En avril 1996, plus de deux cent soixante élus écologistes, appartenant en grande majorité aux Verts se sont regroupés en une Fédération des élus locaux pour une alternative écologiste, solidaire et citoyenne, en présentant la formation comme l'une de ses priorités.

Prenant conscience de ces difficultés et du fait que l'apprentissage est essentiellement un processus individuel, mais qui doit être, pour être optimisé, soutenu par un formateur qui facilite les acquisitions, les Verts vont faire de plus en plus appel au niveau national à un organisme spécialisé dans la formation, notamment l'Association démocratique des élus locaux et sociaux. L'ADELS a été lancée au lendemain des élections municipales de 1995 par Roger Beaunez (membre de la direction nationale du PSU, chargé de l'action municipale et locale). Animée essentiellement par des militants du PSU issus de l'Union de la gauche socialiste (UGS), elle sera ouverte à tous ceux qui souhaitent bénéficier d'une aide technique de base. Elle devient progressivement une association destinée à la formation des élus locaux dont la vocation est de constituer une «culture communale citoyenne». La collaboration entre l'ADELS et les Verts est assez ancienne. En août 1988, l'ADELS assure une formation lors des journées d'été des Verts à Saint-Front sur la démocratie locale. Cette formation, qui remporta un grand succès, peut être considérée comme le point de départ effectif de la collaboration entre les deux organismes. Dès lors, l'ADELS assure, d'une manière très irrégulière cependant, des réunions de formation sur des thèmes divers (comme nous l'avons vu avec l'ANEE). À partir de 1992, grâce à la loi sur la formation des élus locaux⁴, elle est habilitée à recevoir le financement des collectivités locales⁵. Depuis, ses interventions sont devenues plus fréquentes. Elles concernent le financement (lire les comptes communaux, les analyser, comprendre le jeu des acteurs, lire le contenu des documents budgétaires), le développement local, l'intercommunalité. Elle propose aussi des modules sur des sujets plus spécifiques (déchets, transport, urbanisme, eau). Une première convention officialisant et régularisant cette collaboration est signée entre les Verts et l'ADELS lors de la campagne des municipales en 1995. L'objectif est de former les élus sortants et les candidats, afin de «faire le point»⁶. L'ADELS

1. Par exemple, le 22 septembre 1991, la commission nationale régionalisme/fédéralisme organisait un stage sur le thème «Fédéralisme-régionalisme» !

2. *Vert-Contact*, n°183, 12 janvier 1991.

3. Comme en témoigne dernièrement la création de l'Association des élus locaux écologistes et solidaires (AELES, élus du Nord/Pas-de-Calais) le dimanche 7 janvier 1996 à Loos-en-Gohelle.

4. Loi n°92-108 du 3 février 1992, décrets n°92-1206 et 92-1207 du 6 novembre 1992 et décision ministérielle du 1er juillet 1994. C'est après les élections de juin 1995 qu'a eu lieu le véritable démarrage des actions de formation. L'ADELS réalise depuis en moyenne deux sessions par mois, soit l'équivalent de deux mille heures de formation, dont la majorité se déroule dans les régions. Les principaux thèmes abordés concernent les finances locales, le développement économique et social ou l'environnement.

5. La loi du 3 février 1992 crée un conseil national de la formation des élus locaux qui a pour mission de définir les orientations générales de la formation et de donner un avis préalable sur les demandes d'agrément déposées par les organismes de formation.

6. Mais cette session (17-18 février 1995) avait la particularité d'être avant tout destinée à des personnes qui accepteraient, à partir de documents établis et fournis par l'ADELS, d'animer à leur [suite de la note page suivante]

fait appel à ses propres formateurs ou elle peut être amenée à trouver d'autres intervenants spécialisés. Les Verts se déchargent donc progressivement du fardeau de la formation, en se contentant du rôle de commanditaire.

Une formation sur «le tas»

Une fois l'élection gagnée, la formation est accélérée, et elle se fait «sur le tas»¹. Guy Hascoët, vice-président du Conseil régional, membre des Verts, en dresse un tableau saisissant : «Mais que font nos élus à la Région [Nord-Pas-de-Calais] depuis six mois ? D'abord ils ont pris en main une institution qui comprend plusieurs centaines de représentations dans des organismes extérieurs, sept cents salariés. Ils ont passé le cap difficile de la mise en place politique. Ils se sont ensuite immergés dans leurs dossiers pour dessiner l'application de nos politiques. Ils ont négocié un accord politique avec le parti socialiste. Ils ont préparé un calendrier d'élaboration du budget et plus encore le calendrier d'élaboration du prochain contrat de plan»². Peu de temps après son élection la nouvelle présidente déclare : «Nous sommes tout à fait des amateurs»³. Mais, après quelque temps passé à compulsurer les dossiers, le discours change : «L'apprentissage est sidérant. En neuf mois on apprend aussi comment on boucle un dossier au niveau administratif et politique, on voit si on peut arriver à le faire passer, on apprend les négociations politiques, avec toutes les forces politiques en présence [...] On a gagné en réalité, en perception de la réalité»⁴. On retrouve le manque d'étapes intermédiaires dans l'émergence de ces nouveaux responsables politiques locaux : «Nous n'avons pas été habitués à la gestion, du fait de notre radicalité ; nous n'avons pas eu de précédent, à part les gestions municipales» répétait Alain Tredez⁵. Les témoignages que nous avons pu recueillir sont tous concordants. Ils décrivent ce déficit dans la formation des élus régionaux. Ces lacunes concernent essentiellement leur capacité à apprécier la gestion globale d'une institution. Jusqu'ici, l'apprentissage se fait sur le mode participatif ; la participation associative, délibérative, est un mode d'insertion et de formation. La participation à la gestion de la région devient une étape de socialisation déterminante pour une partie de l'élite verte. Ces six premiers mois ont aussi été vécus comme une période d'apprentissage des rapports de force, même si l'expérience au Conseil régional est, comme le reconnaît A. Tredez, «difficile à vivre [...] on n'a pas l'habitude de ces rapports de force au quotidien»⁶. Même les personnes jugées les plus réticentes à ce genre de pratiques, se sont, selon les termes de P.-A. Crépin, «coulées avec une grande facilité, enfin nous a-t-il paru, dans des fonctions d'hommes politiques responsables, négociant avec les autres forces politiques, y compris les plus honnies, négociant pied à pied sur l'ensemble des dossiers, essayant par la

tour la même formation au niveau régional. Une trentaine de personnes, représentant seize régions, y ont participé.

1. Il faut aussi évoquer les changements que cela a entraîné dans la vie quotidienne des nouveaux élus ! «Ce qui a changé c'est mon mode de vie» déclare avant toute chose M.-C. Blandin (*Nord-Éclair*, 14 janvier 1993).

2. Éditorial, G. Hascoët, *L'en vert du décor*, lettre des élu(e)s Vert(e)s au Conseil régional, 1, octobre 1992.

3. *La Voix du Nord*, 22 avril 1992.

4. P.-A. Crépin, entretien du 18 décembre 1992 ; il est membre des Verts, responsable des élections pour le Nord/Pas-de-Calais.

5. Intervention lors de l'Assemblée générale des Verts Nord/Pas-de-Calais, Saint-Saulve, 1992. Il est vice-président du Conseil régional.

6. *Id.*

persuasion, par la réflexion ou par le rapport de force politique, de faire passer leur opinion, leur volonté¹. Il y a une incontestable évolution dans la perception du pouvoir, « nous avons évolué, mûri, sans rien perdre de notre vision critique de la société. La complexité des prises de décision nous est apparue »². Il est évident que les élus qui avaient antérieurement d'autres responsabilités d'élus, se sont plus facilement coulés dans ce nouveau schéma politique.

Cette illustration montre qu'à leur tour les Verts ont dû passer d'une cohérence à une autre, en intégrant de nouvelles données issues de leur formation de terrain. La formation est généralement construite comme un mécanisme de transmission des valeurs du groupe aux individus chargés de le représenter publiquement, mais assez peu comme un processus de transformation de l'ensemble du mouvement. Elle conforte alors les segments de l'identité des Verts (thèmes développés, englobement théorique de la formation : la différence, l'altérité, etc.) mais elle ne prend pas suffisamment en compte les contradictions qui résultent de la confrontation entre ces segments et la réalité du champ politique³. Certes, la formation leur a permis de mieux maîtriser la technique de la gestion municipale et de situer leurs décisions en terme de choix politiques⁴. Mais il leur a fallu apprivoiser seuls la machinerie municipale et les règles du jeu politique. Par conséquent la formation n'aboutit que rarement à un dépassement des conceptions préalables des idées du mouvement Vert. Les Verts se sont représentés le monde politique (et notamment la profession politique) d'une certaine manière (comme la méfiance envers la professionnalisation ou encore une dénonciation des logiques claniques). La formation se heurte à ce système de significations propre aux Verts, et elle ne réussit pas réellement à assurer une liaison, à défaut d'une cohérence, entre les deux systèmes (l'un interne, celui des Verts, et l'autre externe, celui du jeu politique).

Pourtant, la manière d'approcher la fonction de l' élu a varié depuis quelques années. Initialement, l'optique volontariste prédominait. Les Verts fonctionnaient alors sur le principe du savoir-être : les études que nous avons menées sur les investitures montrent l'attachement des Verts, de 1984 à 1992, à la spontanéité de la démarche au détriment de toute autre considération plus stratégique⁵. La formation n'est pas spécifique, mais témoigne d'une forte volonté individuelle, issue de longues années d'engagement militant antérieur. Puis vient une certaine confrontation avec les règles de la fonction d' élu. L'accès à la responsabilité et à l'insertion dans le processus décisionnel marquent les limites de la seule démarche volontariste⁶. L'apprentissage des relations de pouvoir au sein des collectivités locales, lieu de travail prioritaire des élus, a une incidence sur les perceptions relatives au politique. Ainsi,

1 P.-A. Crépin, entretien cité.

2 Coppin (L.), « La force des choses et des événements », *L'En-vert du décor*, 3, 1992-1993.

3. Faut-il trouver dans cette raison l'une des explications majeures de la perte d'une partie de ses élus ?

4. La maîtrise technique d'un dossier peut ainsi aboutir à une modification des pratiques communales, comme c'est le cas des déchets à Bordeaux, Bourgeois (F.), Blancher (Ph.), « Quand la ville passe au vert », art. cité, p. 8-9.

5. Boucher (Y.), Villalba (B.), « Le militant, la compétence et l'éthique : les conditions de l'investiture chez les Verts », art. cité.

6. Villalba (B.), « La rétroperturbation chez les Verts, le cas des élus Verts au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais », Colloque AFSP-CRAPS, Lille, 3 et 4 juin 1993.

comme le rappelle Jacques Chevalier, la culture organisationnelle s'impose progressivement à l'individu. On assiste à un processus d'intériorisation des valeurs de cette organisation, surtout si elle est institutionnelle souligne J. Chevalier, par le sujet¹. Cet apprentissage culturel amène progressivement les nouveaux élus à comprendre et accepter les traditions, le langage, les rituels, les règles explicites ou tacites qui régissent les comportements au sein des collectivités. La contre-culture de l'opposition trouve alors des limites dans la pratique quotidienne du fonctionnement de l'institution. Le mouvement Vert, aiguillonné par les élus, s'oriente alors vers le principe du savoir-faire. Il s'agit de s'adapter aux pratiques, aux us et coutumes des collectivités, à cette sagesse privée de la politique décrite par F. G. Bailey² et ainsi confronter son savoir aux règles préexistantes pour permettre une meilleure efficacité de son action. L'optique réflexive (savoir s'y prendre) leur indique la nécessité de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. On reste encore dans le champ de la militance. Une troisième phase apparaît : le principe du faire-savoir. On s'oriente vers une optique nettement plus politique. Sous la pression des rythmes électoraux, l'important est à présent de transmettre le savoir, de réussir enfin à capitaliser les expériences des élus et éventuellement, de médiatiser les bilans.

La formation peine à offrir un savoir qui permettrait au formé de se projeter dans l'avenir. L'information n'arrive que difficilement à trouver un équilibre entre le discours trop théorique et l'apport trop technique mêlé de recettes pratiques. Le savoir ainsi construit est trop rigide et une telle compétence ne permet pas au formé de mener une réflexion sur ce qu'il doit pouvoir faire quand il est confronté à une nouvelle situation. La seconde concerne le déficit d'un savoir individuel qui s'intégrerait dans une optique collective de la mobilisation. Trop souvent, l'épanouissement de l'individu est recherché au détriment d'une vision plus utilitariste — par rapport aux attentes du système politique — du contenu de la formation. La formation est vécue comme l'acquisition de connaissances destinées à étoffer un savoir ou à compenser des lacunes personnelles. En ce sens, la dimension collective — c'est-à-dire une formation destinée à créer progressivement une vision commune du contenu et de la finalité du savoir acquis — n'est pas prioritairement travaillée. Par conséquent, la formation s'oriente vers une dimension technicienne (spécialisée) et non généraliste (comme la préparation à la multipositionnalité du métier politique). Comment expliquer ces difficultés ? La jeunesse des Verts, leur inexpérience, une certaine dose de naïveté sur le rôle de l'élu sont à évoquer. Mais il nous semble qu'elles résultent avant tout de l'identité du groupe lui-même.

Le postulat identitaire : le refus de la professionnalisation

Nous avons présenté comment une pratique s'est développée. Il faut maintenant tenter d'expliquer pourquoi la formation est ainsi construite. Ce processus trouve son origine dans la méfiance des écologistes à l'encontre de

1. Chevallier (J.), « Identité, organisation, institution », in CURAPP-CRISPA, *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 241 et s.

2. Bailey (F. G.), *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971, p. 17.

tout signe de professionnalisation. Dans leur quête d'une autre manière de faire et de concevoir la politique, les Verts tentent de se doter d'une organisation, d'une spécification et d'un savoir. Ce savoir recouvre une dimension idéologique (la détention d'une grille de lecture de la réalité) et pragmatique (de nature technique, comme le critère de la compétence). Dans la constitution d'un tel champ, l'apprentissage est une étape importante car il permet aux Verts de se constituer un capital politique propre. Par conséquent, apprendre à devenir un professionnel de la politique participe à l'élaboration de l'identité interne du groupe¹. C'est-à-dire qu'en sortant du cadre strictement interne, le candidat, puis l'élu, forcent le groupe à s'interroger sur ses propres valeurs fondatrices tout autant qu'ils sont sources d'innovation. Le capital politique ne peut plus seulement tenir compte de ses seules valeurs internes et doit, pour réussir à se maintenir face à ces nouvelles données, se transformer.

Les Verts se trouvent alors confrontés à un questionnement beaucoup plus pratique que théorique sur la question du pouvoir. Car au cœur de cette méfiance de la chose politique, on trouve la difficulté des relations des Verts avec le «Pouvoir»². Elle rend plus compliquée la gestion de l'ensemble des facettes de la préparation à la fonction d'élu. On s'oriente donc vers une dimension professionnelle de l'activité d'élu qui minimise la dimension du pouvoir intrinsèquement liée à une telle charge. Les Verts n'ont pas tout à fait résolu leur contentieux avec le contenu institutionnel classique du savoir politique. Ils sont justement entrés en politique pour tenter de mettre fin à certaines logiques du champ politique, dont sa professionnalisation excessive³, afin de mettre fin à cette «bulle proprement politique»⁴. Le métier politique est perçu à travers ce schéma négatif, basé sur une différenciation jugée excessive et inutile entre le représentant et le représenté. Schéma positif cependant, car ce n'est pas la fonction de la représentation qui est déniée, mais la dérive technocratique qui est rejetée, au profit de la revendication d'une nouvelle revalorisation de la légitimité de la représentation. En luttant contre la professionnalisation, les Verts tentent de réactiver l'image idéale d'une démocratie de proximité, à dimension humaine. C'est ainsi qu'ils tentent de limiter la professionnalisation des élus mais aussi celle des militants. La fonction d'élu confère un statut particulier (position publique, reconnaissance démocratique). En mettant en place une politique de délégation, de multiplication du nombre de responsables, les militants souhaitent atomiser le pouvoir entre les mains d'un maximum d'entre eux. Ainsi, les Verts tentent de minimiser le principe de la division du travail et du différentiel de ressources. Le tourniquet est, par exemple, l'illustration de la volonté d'adopter et de constituer une égalité électorale. Il suppose le caractère interchangeable des positions de militant et d'élu et vise à renforcer le non-

1. Un intense travail de formation conditionne à l'évidence l'unification. Sur l'importance de la formation dans la production de l'unité du PSU, cf. Heurgon (M.), *Histoire du PSU. La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, Paris, La Découverte, 1994.

2. Les Verts, «Le pouvoir chez les Verts», document interne, 1990. Ce document est à la fois une réflexion sur le pouvoir et sur une possible manière de l'institutionnaliser différemment au sein de l'organisation des Verts.

3. Vadrot (C.-M.), *Écologie, histoire d'une subversion*, Paris, Syros, 1977 ; Cohn-Bendit (D.), Castoriadis (C.), Moscovici (S.), *Pourquoi les écologistes font-ils de la politique ?*, Paris, Seuil, 1978.

4. Boucher (Y.), *Les Verts au Parlement européen : histoire d'un apprentissage*, mémoire de DEA d'études politiques, Université Lille II, 1990, p. 27.

cumul des mandats¹. Institué dès les origines de l'écologie politique², il consiste à établir une liste où les éligibles sont deux fois plus nombreux que les élus. À mi-mandat, les élus démissionnent et laissent la place aux élus suivants. Dès la fin de l'année 1988, le CNIR a décidé que, pour chaque éventuel élu en juin 1989, un même nombre de personnes, à savoir les suivantes immédiates sur la liste, irait travailler à plein temps à Bruxelles et à Strasbourg dans le groupe parlementaire Vert européen. Le même système sera appliqué pour les élections européennes de juin 1994, malgré l'abandon de cette technique par les Verts allemands. En mars 1992, les deux tiers des régions ont décidé d'appliquer le tourniquet pour leurs élus régionaux. Mais les trois départements qui avaient des élus dès 1986 ont choisi de ne plus le faire.

Les conditions du cumul et du tourniquet sont sans cesse en redéfinition, plus qu'elles ne sont respectées. Ces procédures sont complexes, inappliquées et souvent inadaptées au jeu politique. Si elles n'interviennent qu'*a postertori*, elles contribuent à former un certain cursus interne au militant, au candidat, puis à l'élu³. Toute l'ambivalence de l'identité politique des écologistes se retrouve dans ce paradoxe qui consiste à vouloir s'intégrer dans le monde politique sans endosser le *complet-veston* de la politique. La problématique des représentations sociales telle que Serge Moscovici la développe, permet d'éclairer la gestion de ce paradoxe. Les Verts sont contraints de s'appropriier des concepts, des théories et des pratiques, qui leur sont «étrangers»⁴. Il est dès lors difficile pour les candidats et les nouveaux élus de passer d'un système de représentations qui a longtemps été construit sur le thème de l'extériorité, de la contestation, de l'alternative (le slogan «la politique autrement»⁵) à un système de représentations plus réceptif aux données extérieures. L'élection d'une présidente verte lors des élections régionales de 1992 dans le Nord-Pas-de-Calais en offre un singulier exemple. Elle traduit sensiblement la fin de phase de simulation pour entrer dans la décision politique⁶. Il faut à présent «se frotter à l'exercice du pouvoir», «faire ses preuves»⁷. Ces élections ont «changé beaucoup de choses dans les têtes» comme le précise D. Ludwikowski⁸.

Nouvel acteur, proclamant son autonomie et affirmant sa différence, les Verts doivent fournir un constant effort de définition de leur identité. Ne pouvant se situer dans une filiation politique et sans unique adversaire politique désigné, il leur faut afficher et constituer une différence. La proclamation de ce

1. Cf. Rapport introductif de la commission sur la réforme des statuts, *La démocratie chez les Verts*, mai 1990, Les Verts, document interne, sur la grille du cumul des mandats

2. *Combat Nature* (revue des associations de protection de l'environnement), 62, 1984, «Déontologie des candidats».

3. Villalba (B.), «La remise en cause du processus traditionnel de sélection des candidats : l'exemple des Verts», *Cahiers du CRAPS*, 15, 1992.

4. L'accent est mis sur les processus psychologiques qui permettent l'assimilation de concepts qui sont étrangers à un groupe, Moscovici (S.), *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF, 1961, p. 302.

5. Wable (S.), *Les Verts et la politique autrement : mythes et réalité, l'exemple de la Picardie*, mémoire de DEA de science administrative et politique, Université de Picardie, 1993.

6. Villalba (B.), «La rétoperturbation chez les Verts...», art. cité.

7. L. Chabasson, énarque, membre du cabinet ministériel de Lalonde, et membre de GE, pourtant rompu à ces techniques, semblait prudent lors de son intervention aux Assises nationales de l'écologie politique (26-27 septembre 1992), lorsqu'il évoquait les premiers pas difficiles dans les régions, où il faudrait montrer «nos capacités à constituer des dossiers, à débattre, à convaincre».

8. Secrétaire régional des Verts Nord/Pas-de-Calais, entretien du 21 octobre 1992.

positionnement politique original leur impose une permanente recherche d'équilibre idéologique entre les différentes traditions culturelles de la pensée politique française. Refusant toute hérédité, mais se situant dans la tradition républicaine et démocratique, le mouvement Vert doit s'implanter dans un milieu qui tire toute sa légitimité d'une inscription historique sur l'axe gauche-droite. Seul un positionnement idéologique sur cet axe permet une légitimation de l'acteur politique et une identification électorale claire¹. Se voulant un parti hors système², il lui faut, au-delà de la simple proclamation, crédibiliser une identité fondée sur cette différence. Mais la différence doit s'inscrire dans un respect des règles du jeu politique. Que ce soit au niveau de son discours, de la conduite de ses élites, ou principalement au niveau de la mentalité collective du mouvement, les Verts présentent une assimilation relative aux règles du jeu politique. Ainsi, on peut penser qu'en peu de temps, les élus régionaux Verts ont succombé au mimétisme de l'activité politique ; le discours devient celui de la capacité à gérer un dossier³. De son côté, le reste du mouvement ne souhaitait pas bloquer l'expérience par une critique trop vive de ses élus. Il fallait donc, même si les réflexions sont souvent vives et directes⁴, concilier l'attitude militante et son penchant toujours perceptible pour une intransigeance de discours et d'attitude, avec un comportement responsable en tant que titulaire de la présidence de Région⁵. Une conciliation d'autant plus nécessaire qu'est faible la marge de manœuvre des élus Verts au Conseil régional.

Si l'apprentissage a une double fonction, celle de l'intégration des nouvelles générations d'élus, et celle de la formation des candidats et élus, on peut considérer qu'aujourd'hui intégration et formation tendent vers la seule acceptation des normes politiques. Le savoir n'y a de place que dans la mesure où il participe de cette adaptation ; le discours récurrent sur la professionnalisation montre que l'adaptation est devenue la fonction essentielle de la formation. Or, depuis dix ans, les Verts tentent chaotiquement de former un personnel politique selon un principe assez contraire. La formation veut avant tout donner un certain sens à l'activisme ordonné, canaliser les pulsions contradictoires, en donnant une cohérence de l'action intégrée dans une vision idéologique logique. La formation tend à inculquer au membre du parti une image conforme à ce que le parti souhaite représenter de lui-même⁶. Mais y a-t-il une possibilité différente de former un personnel politique, en prenant comme principe de base le refus de l'autonomisation du politique ? En ce qui les concerne, les Verts n'ont jamais

1. Braud (P.), «Du pouvoir en général au pouvoir politique», in Grawitz (M.), Leca (J.), dir., *Traité de science politique*, vol. 1, Paris, PUF, 1985.

2. Sur la position hors-système des forces de gauche, voir Duhamel (O.), *La gauche et la Ve République*, Paris, PUF, 1980.

3. «On tient déjà un discours de maintien au pouvoir», dit un militant à l'AG de Saint-Saulve, aucunement démenti par la salle. Les mêmes propos seront tenus lors de l'AG plénière du dimanche 24 janvier 1993, tenue conformément aux décisions de l'AG de Saint-Saulve et du Bureau régional du 30 décembre 1992 ; une heure était consacrée à un débat «les Verts et leurs rapports avec le pouvoir».

4. Comme ce militant demandant un vote de confiance sur la personne même de M.-C. Blandin lors de l'Assemblée de Saint-Saulve. La salle le lui accordera à une très large majorité.

5. La solidarité du mouvement face à l'exercice du pouvoir est une thématique largement étudiée au travers du parti au pouvoir, voir notamment le cas du parti socialiste, Bergounioux (A.), Grunberg (G.), *Le long remords du pouvoir, le parti socialiste français (1905-1992)*, Paris, Fayard, 1992.

6. Suivant le même principe adopté par le FN, Matonti (F.), «Le Front national forme ses cadres», *Genèses*, 10, 1993.

vraiment réussi à mettre sur pied et pérenniser une formation qui puisse répondre à cet objectif. Dès lors, le déficit d'une formation collective entraîne bien souvent une déperdition de l'activité politique. On assiste à l'émergence d'un savoir bricolé¹, où la «formation sur le tas» devient la forme prépondérante de ce lent processus d'apprentissage du métier politique.

1. Au sens du bricolage défini par F. Bon comme une manière de s'arranger avec les moyens du bord («Langage et politique», in Grawitz (M.), Leca (J.), dir., *Traité de science politique, op. cit.*, vol. 3, p. 566).